



Pas-de-Calais

Union Départementale Solidaires Pas-de-Calais

71 bis rue Roger Salengro

62223 Saint-Laurent Blangy

Port : 06.73.35.87.67.

Mél : sudeduc62@sudeducation.org

www.sudeduc62.lautre.net



Modalités de remboursements

modifiées lors du congrès du 12 juin 2025

Préambule :

Toute demande de remboursement de dépenses engagées par un-e adhérent-e qui n'entrerait pas dans le cadre des modalités définies ci-après doit être votée en AG ou en Congrès.

Toute demande de remboursement doit s'effectuer par la fiche idoine correctement complétée.

Les demandes sont individuelles et concernent la personne qui a avancé l'argent.

Toute demande sans justificatifs originaux ne pourra être traitée (pour un déplacement en train, une confirmation de commande ne constitue pas un justificatif de voyage)

Toute demande de remboursement fait l'objet d'une vérification et la somme remboursée peut ne pas être identique à votre demande. Toute modification est justifiée par le, la ou les trésorier-e-s.

1- Réunions fédérales : congrès, CF, groupes de travail, commissions

(après mandatement (ponctuel ou à l'année) par SUD éducation 62)

Stages fédéraux ou Solidaires national

(la fédération remboursant les dépenses dans la limite de 3 stagiaires pour SUD éducation 62, les remboursements ne seront effectués que pour les stagiaires inscrits via SUD éducation 62 dans la limite de 3 adhérent-es par stages. Au-delà, cela sera soumis à une décision de nos instances)

- déplacement 100% sur justificatifs, type billets SnCF, métro, ratp (si en voiture, péages, parking et 0,36 €/km justifié par un itinéraire)
- hébergement à 100% (sur justificatifs)
- forfait repas (midi et soir) à 20€ et petit déjeuner à 10€ (pas de justificatifs nécessaires)
- coût de garde d'enfant, si CF ou commissions, 10€ par heure maximum

2- Réunions locales : groupes de travail, réunions de la commission exécutive, commissions, permanences éloignées, déplacement de défense des personnels (entretiens assistés, consultations de dossier par exemple), réunions intersyndicales, tournées d'établissements.
après mandatement (ponctuel ou à l'année) par SUD éducation 62

- déplacement 100% sur justificatifs, type billets SnCF (si en voiture, péages, parking et 0,36€/km justifié par un itinéraire)
- forfait repas (midi et soir) à 10€ (pas de justificatifs nécessaires)

Et si hébergement (l'éloignement du domicile doit justifier l'hébergement):

- hébergement à 100%
- petit déjeuner à 10€ (pas de justificatifs nécessaires)

3- AG, congrès locaux et formations locales

- déplacement 100% sur justificatifs, type billets SnCF (si en voiture, péages, parking et 0,36€/km justifié par un itinéraire)
- forfait repas du midi à 10€ (pas de justificatifs nécessaires)
- hébergement selon décision en instances